



9e BIENNALE D'AQUARELLE DE BRIOUE

Du 13 au 27 juillet 2019

DOSSIER DE CANDIDATURE 2019

ARTISTE CARNETTISTE

1. Généralités

- Organismes de l'évènement : l'association Festival d'Aquarelle.
- Lieux et dates de la Biennale d'Aquarelle de Brioude 2019 : du 13 au 27 juillet 2019, dans le centre historique de Brioude. Les carnettistes seront présents à Brioude dès le vendredi 12 juillet pour la « Journée des artistes ».

2. Modalités de participation

1. Le carnettiste ne disposera pas d'espace d'exposition mais un local de travail sera mis à sa disposition. Les œuvres réalisées pendant la Biennale seront présentées au public à la Boutique et à l'Accueil.
2. Le carnettiste sera présent à Brioude pendant toute la durée de la 9e Biennale d'Aquarelle, soit du 12 (« Journée des artistes ») au 27 juillet 2019 inclus.
3. Le carnettiste croquera dans le centre-ville différents moments de l'évènement, à sa convenance ou à la demande de l'association, en utilisant l'aquarelle et/ou un autre médium.
4. Le carnettiste déposera tous les jours en boutique des reproductions de ses travaux. Aucun pourcentage ne sera retenu par l'association sur les ventes.
5. Le carnettiste assurera des temps d'animations (un planning sera défini en concertation avec l'association, et l'ensemble de ces animations figurera au programme de la 9e Biennale d'Aquarelle de Brioude).
6. Le carnettiste participera aux animations en nocturne définies dans le programme.
7. Le carnettiste pourra proposer des stages, démonstrations, conférences... Ce critère est pris en compte par la commission de sélection. L'association Festival d'Aquarelle fournit l'aide logistique (communication, gestion de l'inscription des stagiaires, mise à disposition de salles...).
8. Le carnettiste réalisera des scans ou des photos numériques haute définition de toutes les œuvres produites pendant la Biennale. Ces scans et photos seront mis à disposition de l'association, sans contrepartie financière. L'association pourra les utiliser sur son site Internet, sur les réseaux sociaux, et sur tout support de communication de son choix, sans limitation de durée. Pour une utilisation autre (catalogue, livre), une autorisation sera demandée au carnettiste. Les œuvres resteront la propriété du carnettiste.
9. Le carnettiste assurera la promotion de sa participation à la Biennale d'Aquarelle de Brioude. La promotion générale de l'évènement est assurée par l'association Festival d'Aquarelle.
10. L'association Festival d'Aquarelle prendra en charge un aller-retour du lieu d'habitation du carnettiste à Brioude (tarif SNCF, 2e classe).
11. L'association Festival d'Aquarelle proposera au carnettiste un hébergement chez l'habitant, pour 2 personnes maximum, dans la limite des disponibilités.
12. L'association Festival d'Aquarelle mettra en valeur le travail du carnettiste (campagne de communication, affichage, communication sur Internet et tout support à la convenance de l'association...).
13. L'association Festival d'Aquarelle vendra les reproductions des travaux du carnettiste à la Boutique de la Biennale. Aucun pourcentage ne sera retenu sur les ventes.
14. L'association Festival d'Aquarelle prendra en charge les frais d'assurance du local de travail. L'assurance des œuvres elles-mêmes reste à la charge de chaque carnettiste. L'association décline toute responsabilité en cas de perte, d'avarie, de vol ou d'incendie des œuvres exposées. Aucune réclamation ne sera admise.

3. Modalités de candidature

1. Chaque candidature est soumise à une commission de sélection. **La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au 30 septembre 2018** (le cachet de la poste faisant foi). L'association Festival d'Aquarelle confirmera à chaque artiste, par email, la réception de son dossier.
2. La commission de sélection confirmera ou infirmera à l'artiste sa participation à la Biennale d'Aquarelle de Brioude 2019 **au plus tard fin novembre 2018**. Aucun dossier de candidature ne sera retourné. Aucune justification ne sera donnée concernant la sélection ou non des artistes.



9e BIENNALE D'AQUARELLE DE BRIOUDE Du 13 au 27 juillet 2019

FICHE DE CANDIDATURE CARNETTISTE

Merci d'écrire très lisiblement

Je soussigné nom : prénom :

accepte les modalités et propose ma candidature à la Biennale d'Aquarelle de Brioude 2019.

Nationalité : Date de naissance :

Adresse :
.....
.....

Téléphone fixe et portable :

e-mail :

Site web :

Animations que le carnettiste propose :
.....
.....

Remarques diverses :
.....
.....

Date

Signature

**PIECES A ADRESSER AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2018 A :
Association Festival d'Aquarelle ● Immeuble interconsulaire ● Avenue Léon Blum ● 43100 Brioude**

Sur CD ou clé USB (qui ne vous seront pas retournés) ou par WeTransfer, Smash ou mail à brioude@festivaldaquarelle.com :

- Cette fiche de candidature, complétée, datée et signée.
- Un dossier de présentation de vos carnets de voyage et une quinzaine de photos de vos croquis ou aquarelles.
- Une photo récente de l'artiste où l'on voit bien son visage.
- Un texte en français et en anglais, présentant l'œuvre de l'artiste, sa façon de peindre et ce qui lui tient à cœur (500 signes maximum ; fichier Word ou OpenOffice, pas de pdf).
- Un CV retraçant son parcours, ses expositions.
- Si possible, quelques articles de presse le concernant et tout document éclairant la candidature.

Toutes les photos doivent être numériques et de haute qualité, au format jpg ou tiff (pas de pdf, ppt, pub...).

Tout dossier incomplet ou inexploitable ne sera pas pris en compte.